

Après présentation du compte administratif par Monsieur JULLIEN, Conseiller Municipal chargé des finances, Monsieur le Maire tient à souligner que le bilan et la gestion communale pour l'exercice 1980 témoignent, s'il en faut, de la poursuite des efforts de la Municipalité en matière d'investissement sans surcharger les contribuables de la Commune. En effet, LUDRES est une des rares communes du Département où les dépenses d'investissement représentent encore 75 % des dépenses totales, limitant les dépenses de fonctionnement à 25 %.

Il rappelle que les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 761 Frs par habitant en moyenne, de 1970 à 1979, alors que pour la même période la dépense moyenne des dépenses d'investissement des 19 communes du District Urbain ne s'élève qu'à la somme de 477 Frs.

La balance générale fait apparaître les totaux suivants :

<u>DEPENSES</u> :	23 775 109 F
dont dépenses de fonctionnement	5 887 587 F
dépenses d'investissement	17 887 522 F
<u>RECETTES</u> :	24 024 008 F
dont recettes de fonctionnement	7 742 644 F
recettes d'investissement	16 281 364 F

La différence entre les recettes et les dépenses, toutes sections confondues du compte administratif de l'exercice 1980 fait ressortir un excédent global de clôture de 248 899 F.

Le compte administratif communal de l'exercice 1980 est adopté à l'unanimité.